

PROCÈS-VERBAL de la cinq-centième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 13 avril 2026 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 13 JUILLET 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite		X*	KAMMOUN, Manel Professeure	X	
CHAMPAGNE, Daniel Membre socio-économique et vice-président	X		LABERGE, Murielle Rectrice		X*
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		MATHIEU, Alexandre Membre externe		X*
Personnes convoquées	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l’administration et aux ressources	X		-	-	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite par intérim	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d’administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée.					

Le vice-président, monsieur Daniel Champagne, assure la présidence. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32.

1.- **Adoption de l’ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal :

2.1 Quatre cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (9 mars 2026)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

3.- Adhésion au regroupement d’achats 2026-8229-50 : Serveurs et solutions de stockage

4.- Approbation de l’accord-cadre de collaboration entre l’UQO et l’Institut Catholique de Toulouse (ICT)

Affaires courantes

- 5.- Avis à la rectrice relatif au projet de budget initial du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027
- 6.- Liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Prochaine réunion (lundi 8 juin 2026)
- 9.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (9 mars 2026)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (9 mars 2026), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

En ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (9 mars 2026), les suites régulières ont été données.

3.- Adhésion au regroupement d'achats 2026-8229-50 : Serveurs et solutions de stockage

L'UQO souhaite adhérer au contrat no 8229 – Serveurs et solutions de stockage conclu par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), lequel vise à combler les besoins des organismes publics pour l'acquisition de serveurs traditionnels et de serveurs de stockage.

Le recours à ce contrat gouvernemental présente plusieurs avantages stratégiques et opérationnels, dont :

- l'accès à des solutions technologiques standardisées, éprouvées et conformes aux exigences gouvernementales;
- des conditions contractuelles négociées à l'échelle gouvernementale, assurant une optimisation des coûts et une prévisibilité budgétaire;
- la réduction des délais d'acquisition, en évitant la tenue d'un appel d'offres institutionnel distinct;
- une conformité accrue aux obligations légales et réglementaires, notamment en matière d'acquisitions publiques;
- un cadre contractuel facilitant la gestion du cycle de vie des équipements et la continuité des services.

Cette adhésion s'inscrit dans une démarche structurée de modernisation et de maintien des infrastructures technologiques critiques de l'UQO. Elle permettra notamment le remplacement de serveurs clés d'infrastructure, arrivés en fin de vie ou ne répondant plus adéquatement aux exigences actuelles de performance, de fiabilité et de sécurité opérationnelle. Cette adhésion contribue ainsi à soutenir la stabilité, la résilience et l'évolution de l'infrastructure TI de l'UQO, tout en s'alignant sur les bonnes pratiques gouvernementales en matière d'achats regroupés et de saine gestion des ressources publiques.

Les systèmes visés en premier lieu par ce contrat sont :

- Les contrôleurs de domaine de l'UQO, permettant la gestion des comptes et des accès;
- Les hyperviseurs Microsoft, utilisés pour la virtualisation locale des environnements à l'UQO;
- Le serveur de sauvegarde, assurant la gestion des copies de sécurité ainsi que la réplication des données sauvegardées.

La période visée par le contrat est de cinq (5) ans, pour une valeur estimée de 150 000 \$. Il est anticipé que la majorité des achats seront faits au cours de trois (3) premières années.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 500-CX-2361 concernant l'adhésion au regroupement d'achats 2026-8229-50 : Serveurs et solutions de stockage; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Institut Catholique de Toulouse (ICT)**

Fondé en 1877, l'Institut Catholique de Toulouse (ICT) est un pôle universitaire privé catholique reconnu par l'État français en tant qu'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) et par le Saint-Siège, accueillant 3 700 étudiants sur 18 campus, principalement à Toulouse et Bordeaux.

Il regroupe cinq (5) facultés et cinq (5) écoles/instituts, propose 190 filières de formation transdisciplinaires et entretient 190 partenariats internationaux, le tout adossé à une recherche universitaire d'excellence. L'institution se distingue par des promotions à taille humaine, un accompagnement personnalisé et des valeurs humanistes : ouverture, respect, solidarité et engagement collectif.

Le partenariat proposé s'inscrit dans la vocation internationale de l'ICT et dans sa volonté de renforcer son rayonnement à l'étranger. La solidité académique de l'ICT, sa reconnaissance institutionnelle et son engagement en matière de qualité en font un partenaire naturel pour développer des programmes d'échange et approfondir la coopération entre nos deux établissements, au bénéfice de nos étudiants respectifs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 500-CX-2362 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Institut Catholique de Toulouse (ICT); laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Avis à la rectrice relatif au projet de budget initial du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027**

I OBLIGATIONS

Annuellement, en avril, l'UQO doit transmettre son budget initial approuvé par le conseil d'administration à l'Université du Québec (UQ), afin de permettre l'adoption du budget consolidé de l'UQ par l'assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'UQ*.

Par ailleurs, l'article 99,8 du *Règlement général de l'UQO* qui décrit les pouvoirs particuliers du comité exécutif prévoit que celui-ci transmette un avis à la rectrice concernant le projet de budget annuel.

II **TABLEAU SOMMAIRE**

Le comité de budget propose un budget déficitaire de 497 k\$ pour l’année 2026-2027. Un budget révisé sera présenté au conseil d’administration en décembre pour adoption. Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l’année 2026-2027 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget initial 2026-2027 vs Budget révisé 2025-2026

	Budget initial 2026-2027 (\$=000)	Budget révisé 2025-2026 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	140 258,95 \$	138 998,33 \$	1 260,63 \$
Charges	139 049,40 \$	137 781,60 \$	1 267,80 \$
Moins : Virements interfonds	1 706,56 \$	1 216,73 \$	489,83 \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	(497,01) \$	0,00 \$	(497,01) \$

III **FAITS SAILLANTS**

Voici les principaux faits saillants de la prévision budgétaire.

1. **Processus budgétaire**

Les travaux relatifs au budget initial ont été initiés au début janvier 2026. Tous les services ont été impliqués afin que chacun puisse soumettre ses besoins pour l’année financière à venir.

Les responsables budgétaires ont été invités à réviser leurs budgets, à identifier les économies susceptibles de se concrétiser et à soumettre les demandes de rehaussements budgétaires dûment documentées. Les demandes budgétaires devaient être associées à des besoins découlant de coûts incompressibles, d’engagements contractuels ou encore à des coûts découlant de l’obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur. Certains développements requis dans le cadre des orientations stratégiques et des orientations budgétaires 26-27 de l’Université ont également été présentés.

Le comité de budget a procédé à l’analyse des demandes soumises et aux réductions proposées afin d’accorder les budgets permettant de rencontrer les obligations financières et de mettre de l’avant les projets prévus.

2. **Effectif étudiant**

	Écart avec budget révisé			
	Budget initial 2026-2027	Budget révisé 2025-2026	Écart EEETP	%
Effectif étudiant admissible au financement	5 561	5 452	108	1,99%
Effectif étudiant déréglémenté	162	240	(78)	-32,34%
Effectif étudiant total	5 723	5 692	31	0,54%

	Écart avec réel			
	Budget initial 2026-2027	Réel 2025-2026	Écart EEETP	%
Effectif étudiant admissible au financement	5 561	5 388	173	3,20%
Effectif étudiant déréglémenté	162	223	(61)	-27,32%
Effectif étudiant total	5 723	5 612	112	1,99%

L’effectif étudiant prévu au budget initial 2026-2027 est en hausse par rapport au budget révisé de l’année précédente. Cette nouvelle prévision est établie à 5 723 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Il s’agit d’une variation de 0,54 % par rapport à la prévision du budget révisé (5 692 EEETP) (hausse p/r au réel

25-26 de 1,99 %).

L'effectif étudiant admissible au financement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) subit une hausse de 1,99 % par rapport au budget révisé 2025-2026.

Au niveau de l'effectif étudiant déréglementé, une baisse de -32,34 % EEETP est intégrée au budget initial. Ceux-ci représentant maintenant 162 EEETP, soit 2,8 % de l'effectif total.

À titre de rappel, conformément à la nouvelle réglementation qui a pris effet à l'automne 2024, les étudiants internationaux, nouvellement inscrits à partir de l'automne 2024, sont maintenant admissibles au financement. Seuls les étudiants déréglementés en poursuite d'études sont maintenus à titre d'effectifs étudiants déréglementés.

Il est également à noter que la proportion d'inscriptions financée est légèrement à la hausse au 3^e cycle et quasi stable au 1^{er} et 2^e cycle. La hausse du 3^e cycle a pour effet d'augmenter le taux de pondération qui est utilisé aux fins de calcul de la subvention (2,4789 vs 2,4661 au budget révisé).

3. **Produits**

Les produits affichent une hausse de 1,26 M\$.

Subvention de fonctionnement (MES et UQ) : (68,3 % des revenus totaux)

Variation favorable de 1,827 M\$

- La variation de la subvention est expliquée principalement par l'indexation (1,9 M\$) et la hausse de l'effectif étudiant (1 M\$).
- Certains financements spécifiques ont pris fin en 25-26 (-3.1 M\$) :
 - Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026;
 - Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026;
 - Soutien au déploiement d'initiatives numériques;
 - Mesures mises en œuvre dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre.
- Et d'autres ont été augmentés (2 M\$) :
 - Augmentation des cohortes dans les domaines prioritaires 0,06 M\$
 - Diplomation dans les domaines prioritaires 1,4 M\$
 - Appui au recrutement 0,6 M\$

Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants : (24,4 % des revenus totaux)

- Les produits associés aux étudiants (droits de scolarité et autres) subissent une variation défavorable de 0,675 M\$ expliquée principalement par la diminution des revenus générés par la clientèle internationale par rapport au budget révisé.

Autres revenus : (7,3 % des revenus totaux)

- Finalement, les autres sources de revenus demeurent stables avec une légère variation à la hausse de 0,11 M\$.

4. **Charges et virements interfonds**

Les charges affichent une augmentation de 1,76 M\$ par rapport au budget révisé.

- Cette hausse se reflète principalement au niveau de la masse salariale qui varie de 3,18 M\$. L'indexation des salaires et autres ajustements reliés aux conventions collectives (2,98 M\$), les ajouts/retraits au plan des effectifs et en budget surnuméraires (0,8 M\$) et l'ajustement de l'économie globale (0,6 M\$ basé sur le % économie annuelle récurrente) expliquent majoritairement la variation.

- Les autres dépenses varient de -1,42 M\$. Les budgets ont été rehaussés afin de répondre à la hausse des frais d’opération lorsque requis. La diminution s’explique par le retrait de certains budgets non répartis et autres projets non récurrents.
- Les virements interfonds inclus dans les charges totalisent 1,7 M\$ et servent à l’acquisition d’immobilisations et/ou de projets capitalisables nécessitant un transfert budgétaire afin d’être présentés au fonds d’immobilisation. Les achats d’équipements informatiques, logiciels et livres pour les nouveaux programmes représentent 1,17 M\$ auquel vient s’ajouter le transfert pour la réserve relative au terrain synthétique pour 0,07 M\$ (obligation future pour le remplacement de celui-ci selon l’entente avec la Ville de Gatineau), un montant de 0,29 M\$ pour le financement des nouvelles résidences ainsi que 0,17 M\$ à titre de fonds de prévoyance pour celles-ci.

Les dépenses se répartissent ainsi, en proportion similaire présentée au budget révisé :

- La masse salariale représente 82 % du budget
- Les autres dépenses représentent 18 % du budget

L’annexe 1 propose une présentation de l’information budgétaire faisant état des prévisions budgétaires selon la nature des charges. Le formulaire exigé par le MES et par le siège social de l’UQ est présenté à l’annexe 2.

Un membre s’interroge sur l’évolution de la courbe des étudiants dérèglementés et demande quand la tendance à la baisse pourrait mener à un effectif nul. Le vice-recteur à l’administration et aux ressources indique que cette baisse pourrait se concrétiser vers 2028-2029. Le vice-recteur à l’enseignement et à la réussite précise que cette projection demeure tributaire du rythme de cheminement et de progression des étudiants dans leurs études.

Étant donné que le budget de la Fondation de l’UQO est distinct du budget institutionnel, la directrice générale de la Fondation souhaite préciser que celle-ci prévoit d’investir des sommes importantes afin de soutenir quatre piliers d’intervention, soit la santé mentale, l’enrichissement du milieu de vie étudiante, le soutien à la recherche et à la création, ainsi que l’implication de l’UQO dans la communauté.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 500-CX-2363 concernant l’avis à la rectrice relatif au projet de budget initial du fonds de fonctionnement de l’UQO pour l’exercice financier 2026-2027; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Liste des projets à financer par le budget d’investissements de l’UQO pour l’exercice financier 2026-2027**

Chaque année, l’Université prépare son budget d’investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le MES et selon la disponibilité d’autres sources de financement.

Toutefois, connaissant les niveaux d’investissements annoncés pour les prochains exercices et en tenant compte des besoins associés au développement de programmes et liés à nos audits d’actifs immobiliers, l’UQO est contrainte de financer d’autres projets via, notamment, les virements discrétionnaires.

Aux fins d’établissement du niveau d’investissements, le MES utilise l’année financière se terminant le 31 mars tandis que l’UQO établit son budget d’investissements pour son année financière se terminant le 30 avril. Dans les tableaux qui suivent, aucune distinction n’est faite entre ces 2 fins d’exercice afin d’en faciliter la compréhension.

Le niveau d’investissements prévu par le MES pour 26-27 est de 2 571 209 \$ et est calculé ainsi :

Réaménagement	94 299 \$
Rénovation	604 266 \$
Soldes cumulés	473 119 \$
Prise en charge du déficit d’entretien	<u>37 744 \$</u>

Sous-total	1 209 428 \$
Ressources informationnelles	579 900 \$
Résidence étudiante (nouvelle initiative)	<u>781 881 \$</u>
<u>Total</u>	<u>2 571 209 \$</u>

Pour 2026-2027, les investissements prévus pour la réalisation des projets sont les suivants :

Enveloppe	Niveau d'investissements MES	Financement par l'UQO	Autres financements	Total
Réaménagement	94 299,00 \$	5 701,00 \$	---	100 000,00 \$
Rénovation	1 077 385,00 \$	4 098 720,00 \$	---	5 176 105,00 \$
Prise en charge du déficit d'entretien	37 744,00 \$	---	---	37 744,00 \$
Sous-total	1 209 428,00 \$	4 104 421,00 \$	---	5 313 849,00 \$
Ressources informationnelles	579 900,00 \$	576 962,19 \$	---	1 156 862,19 \$
MAO ¹	---	1 774 064,00 \$	391 023,52 \$	2 165 087,52 \$
Projets FCI ²	---	12 801,00 \$	1 051 282,22 \$	1 064 083,22 \$
Rénovation résidences étudiantes	---	605 000,00 \$	---	605 000,00 \$
Construction d'une résidence étudiante	2 626 747,51 \$	4 520 048,37 \$	7 309 578,10 \$	14 456 373,98 \$
Total	4 416 075,51 \$	11 593 296,56 \$	8 751 883,84 \$	24 761 255,91 \$

1 Mobilier, appareillage et outillage
2 Fondation canadienne pour l'innovation

Les annexes 1, 2 et 3 présentent les listes détaillées des projets à financer par le budget d'investissements 2026-2027. Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. De plus, certains projets peuvent être révisés à la hausse ou à la baisse en cours d'année selon la nature, l'ampleur et les besoins des travaux.

Conformément à l'article 99.8 du *Règlement général* de l'UQO, le comité exécutif transmet à la rectrice son avis concernant le projet de budget annuel, incluant le budget des investissements. Ainsi, l'avis du CX est sollicité concernant le budget d'investissements 2026-2027, tel que présenté à l'annexe 4.

Une membre s'interroge sur les critères menant à la décision de rembourser une dette, indiquant que, selon sa compréhension, un remboursement pourrait laisser entendre une absence de projets de développement. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que la dette n'a pas été remboursée afin de permettre la poursuite du développement et précise par ailleurs qu'aucune obligation de remboursement n'est imposée par le MES. Il souligne également qu'il n'y a pas de déficit d'établissement, seulement un déficit de fonctionnement, ce qui ne suscite pas d'inquiétude particulière.

Le vice-président souligne que le niveau d'investissement du MES dans les résidences est très positif et qualifie cette nouvelle d'excellente. En réponse à une question sur l'exploitation des résidences, il est confirmé que les impacts financiers sont déjà intégrés au budget, tant au niveau des dépenses que des revenus, bien que ces derniers soient minimes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 500-CX-2364 concernant la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Période d'information et de questions

Aucune information n'est transmise.

8.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 8 juin 2026 à 16 h 30.

9.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 16.

Original signé par :

Le président

Original signé par :

La secrétaire générale